DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 02 JUIN 2016

Délibération
n° 2016.06. 62.B

Déchèteries de GrandAngoulême - maintenance des bennes amovibles - Appel d'offres ouvert

LE DEUX JUIN DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mai 2016**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Vincent YOU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 JUIN 2016

DELIBERATION N° 2016.06. 62.B

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / POLITIQUES DE VALORISATION DES DÉCHETS	Rapporteur : **Monsieur PERONNET**

DECHETERIES DE GRANDANGOULEME - MAINTENANCE DES BENNES AMOVIBLES - APPEL D'OFFRES OUVERT

Le marché pour la maintenance du parc des bennes amovibles du service Déchets Ménagers arrive à échéance le 23 janvier 2017. Il convient donc de relancer un nouveau marché public pour assurer la continuité des réparations sur ces équipements très sollicités dans les déchèteries.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics. Ce marché à bon de commandes sera passé sans minimum ni maximum, mais avec une estimation non contractuelle d'un montant annuel de prestations.

Le montant annuel de prestations est estimé à 40 000 €HT, soit un montant estimatif de 160 000 € HT pour une durée cumulée de quatre ans.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification. Il sera ensuite renouvelable annuellement par reconduction expresse à la date anniversaire sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 24 mai 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Godichaud, 3ème Vice-Présidente en charge des marchés publics et du suivi des délégations de services publics, à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe Déchets Ménagers – article 8121-61558.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **03 juin 2016**	**Affiché le :** **03 juin 2016**